

**MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération N° : 2024-05-001

L'an deux mille vingt-quatre et le 28 mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 21 mai 2024, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Éric CHARRE, Brice BOUVIER, Marie-José ESTEVA, Agnès DELCOR, Emilie BOULET, Mathieu GARRIGUE, Ludovic THIVOLLE, Sandrine PIROF, Bernard PIROF

Absents :

M. Quentin FALCOZ donne procuration à M. Christian PALLARES

Mme Laetitia TISSEYRE donne procuration à M. Brice BOUVIER

M. Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET

Absent excusé : Angélique FOUSTER

Madame Sandrine PIROF a été élue secrétaire de séance.

**CANAL INTERNATIONAL ANGOUSTRINE/LLIVIA**  
**Demande de subventions AAP PSN HYDC 2024**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des travaux à réaliser sur le canal international, validés lors de la session extraordinaire de la Commission Administrative internationale du canal, tenue le 11 avril 2024 à la mairie de Llívia.

Il s'agit de travaux de cuvelage acier de 2 mm d'épaisseur, sur 900 mètres linéaires, installé dans l'actuel cuvelage en béton préfabriqué, cuvelage fuyard. Les vannes seront construites en déporté, également en acier galvanisé. Également, 15 mètres linéaires du canal enterré entre la parcelle C1041 et le dessableur du canal seront rénovés, des racines ayant endommagé les tuyaux en place.

Il convient de solliciter des aides les plus substantielles possible auprès des différents organismes potentiellement financeurs, dans le cadre du Plan Stratégique National porté par la Région Occitanie et du soutien aux infrastructures hydrauliques collectives.

Monsieur le Maire expose le plan de financement suivant, d'après les estimatifs financiers réalisés :

Détail des travaux :

- Cuvelage du canal sur 900 mètres linéaires et 20 vannes déportées = 75 900.00 € HT
- Rénovation de 15 mètres linéaires en buses enterrées = 3 562.50 € HT

Délibération N° : 2024-05-001

Au vu de la volatilité du coût de l'acier, une marge de 5% est prise sur le montant total des travaux, montant final auquel sont ajoutés les frais de maîtrise d'œuvre :

- Cuvelage du canal sur 900 mètres linéaires et 20 vannes déportées = 79 695.00 € HT
- Rénovation de 15 mètres linéaires en buses enterrées .....= 3 740.62 € HT
- Maîtrise d'œuvre (5%) .....= 4 171.78 € HT

**Coût total prévu : 87 607.40 € HT**

Le montant est arrondi à 87 610.00 € HT

Répartition des demandes de subventions :

Conseil Régional Occitanie	30% = 26 283.00 € HT
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse	20% = 17 522.00 € HT
Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales	20% = 17 522.00 € HT
Mairie d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades	30% = 26 283.00 € HT

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité :**

**PREND ACTE** des travaux à réaliser,

**DECIDE** de solliciter les aides les plus substantielles possibles auprès des différents organismes potentiellement financeurs, dans le cadre du Plan Stratégique National et du soutien aux infrastructures hydrauliques collectives,

**APPROUVE**, dans le cadre de cette démarche, le plan de financement énoncé ci-dessus et autorise le Maire à signer les documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

**Monsieur Le Maire  
Christian PALLARES**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600056-20240521-202405001-DE  
Date de télétransmission : 30/05/2024  
Date de réception préfecture : 30/05/2024